République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2019-03
du 29 Janvier 2019

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2018, par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1er : la décision du Maire n° 2018-22 du 18 octobre 2018 est annulée.

Article 2 : durant les vacances de Toussaint, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local :

Dates	Activités	Tarifs
Lundi 22 octobre 2018	Raclette du midi, décoration d'halloween, film	5 €
Mardi 23 octobre 2018	Escape game	3 €
Mercredi 24 octobre 2018	Soirée Halloween	4 €
Jeudi 25 octobre 2018	Grands jeux Raoul à Brindas	1 €

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Transmise en préfecture le : 31/01/19
Notifiée le : 31/01/19
Affichée le : 31/01/19